

Vu le code de l'éducation,
Vu le décret n°2012-614 du 30 avril 2012 modifié relatif à l'université de Nîmes.
Vu le décret n°2024-842 du 16 juillet 2024 portant création de Nîmes Université et approbation de ses statuts.

ARRÊTE

Article 1

Sont désignés Président et membres du jury de la licence pro œnotourisme et projet culturel, les enseignants ci-dessous :

- Brigitte AUZIOL, présidente,
- Jérémy TESSIER
- Nicolas PONZO

Suppléants :

- Béatrice GISCLARD
- Ludivine DESFRENNES

Article 2

Le présent arrêté sera affiché sur le site internet de l'Université de Nîmes et notifié aux personnes concernées.

Fait à Nîmes le 28/10/2024,

Benoit Roig

Président de l'université de Nîmes